

Alain CLÉMENT
Militant syndicaliste (1947 – 2016)

Notes biographiques

Élève puis professeur de l'enseignement agricole public, Alain CLÉMENT, pendant plus de deux décennies d'engagement militant et de responsabilités syndicales, a servi et marqué un enseignement qu'il aimait et dont il avait une conception exigeante.

Venu au syndicalisme dès sa sortie de l'école de formation des enseignants agricoles (ENFA de Toulouse), Alain CLÉMENT exerce des responsabilités nationales au Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP), pour l'essentiel au cours des décennies 80 et 90. Ces années ne sont plus celles de la mise en place de l'enseignement agricole « moderne », marquée par l'enthousiasme des commencements, mais celles, plutôt, de la recherche d'un équilibre difficile : équilibre entre les exigences d'un développement -souvent à marche forcée- de l'enseignement agricole et la nécessité d'une consolidation rompant avec les approximations, de toutes sortes, des deux décennies précédentes.

Spécialiste des Affaires corporatives » (Recrutement – titularisation – Formation – Statut et déroulement de carrière – négociations salariales...), A. CLÉMENT s'est pleinement inscrit dans l'exigence de **parité** des personnels de l'enseignement agricole public avec leurs homologues de l'Éducation nationale, Il quitte ses fonctions au Congrès de Pontivy. (2002) un des axes revendicatifs majeurs du SNETAP depuis le début des années soixante-dix. A. CLÉMENT fera preuve de son efficacité notamment dans les dossiers les plus délicats de cette négociation globale : prise en compte des ATOS, extension de la parité aux corps spécifiques, titularisation des agents payés sur les budgets des établissements.

Plus globalement Alain CLÉMENT, dans son approche des problématiques de l'enseignement agricole, privilégie le concept d' « **emploi public** » ». Il en retient non seulement les protections de nature statutaire, offertes aux personnels ayant fait le choix de servir la chose publique, ou les garanties d'indépendance nécessaires à l'exercice des missions, mais il y voit d'abord un critère du niveau de « **dignité** » reconnu aux personnels et, à travers eux, aux élèves et à l'enseignement agricole tout entier.¹

1

Les mots ou expressions entre guillemets et en italique sont des citations d'A. CLEMENT extraites d'analyses ou d'éditoriaux publiés dans le mensuel du SNETAP-FSU/ « L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ». Cf. notamment. les numéros 199 à 256.

Dans cette partie essentielle de son activité, A. CLÉMENT développe une intelligence des dossiers et une compétence technique reconnues par tous ses interlocuteurs. Ces qualités trouveront pleinement à s'employer dans les négociations Fonction publique auxquelles A. CLÉMENT participera en tant que représentant de la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U).

Profondément attaché à l'enseignement agricole, très à l'écoute de ses collègues et de leur ressenti, pragmatique et se méfiant des approches pouvant apparaître comme idéologiques, A. CLÉMENT s'est relativement peu exprimé sur la question, controversée, de la tutelle ministérielle de l'enseignement agricole. Mais il s'est opposé, avec détermination, à tout ce qui lui paraissait en contradiction avec les déclarations officielles présentant l'enseignement agricole comme une « composante à part entière du système éducatif ». A. CLÉMENT refusait que ce qu'il appelait « *le prix de la spécificité* » se paye par des retards de parité, des inégalités multiformes ou des distorsions budgétaires.

Prenant acte de l'abandon du « Service public, unifié, laïque de l'Éducation nationale » SPULEN), A. CLÉMENT, avec le SNETAP, propose une nouvelle répartition des responsabilités ministérielles, maintenant sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture la définition et la mise en œuvre des orientations spécifiquement professionnelles, et confiant à l'Éducation nationale la gestion des moyens arrêtés dans le cadre du débat éducatif général. La proposition d'un « *budget civil* » très argumentée par A. CLÉMENT, s'inscrit dans cette logique.

De ce point de vue ; A. CLÉMENT incarne puissamment cette tension (qui marque toute l'orientation du SNETAP) entre volonté d'insertion de l'enseignement agricole dans le système éducatif général et souci de voir respectées ses spécificités:

Pétitions, rassemblements manifestations, grèves : plus du tiers des éditoriaux écrits par A. CLÉMENT sont des appels non seulement à la mobilisation mais à des actions syndicales précises et ciblées. A CLÉMENT s'inscrit dans la tradition, majoritaire au sein du syndicalisme français, du « rapport de force »- tradition d'autant plus « naturelle » qu'elle répond à un contexte national de grandes réticences des responsables patronaux, des décideurs politiques, de la haute administration, des éditorialistes médiatiques envers le fait syndical.

A.CLÉMENT se situe, pour autant, à l'opposé d'un syndicalisme protestataire ; il marque fréquemment sa distance envers toute tentation de « *l'action pour l'action* ». Pour A. CLÉMENT, la réflexion et l'action collectives sont inséparables de la négociation. Elles entrent en jeu dès la phase d'élaboration de la revendication (qui doit être précise, argumentée, inscrite dans les fondamentaux de la Fonction publique à la française 2). Elles pèsent sur l'obtention des résultats et accompagnent leur évaluation par les personnels eux-mêmes. A ces conditions, Alain CLÉMENT n'a aucune espèce de réticence à parapher un accord contractuel (de titularisation, de parité ou de formation continue)..

Alain CLÉMENT, militant discret, répugnant à se mettre en avant, est, pour autant, conscient de son équation personnelle. Il met sa réputation méritée d'homme intègre, loyal, désintéressé, au service, des constructions unitaires qu'inlassablement il recherche avec les autres organisations syndicales du ministère en charge de l'agriculture, avec les deux organisations de parents d'élèves, de l'enseignement agricole public, ainsi qu'avec l'aile progressiste de la profession agricole (seule à répondre aux invitations du SNETAP).

Cet attachement très profond à l'unité a conduit A. CLÉMENT à lutter contre les divisions du syndicalisme enseignant et à s'opposer à la scission survenue au sein de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN). Il a approuvé la création de la Fédération Syndicale Unitaire, en 1993, co-organisant la consultation individuelle des adhérents du SNETAP sur cette évolution.

Il a accompagné, très activement, le développement, de la nouvelle fédération. Les résultats du SNETAP aux élections professionnelles (CAP et référendums consultatifs) ont d'ailleurs contribué », pour leur part, à établir la représentativité et obtenir la reconnaissance de la FSU, au sein du secteur éducatif puis de la Fonction publique d'État.

Ami personnel du premier secrétaire général de la FSU –son prédécesseur à la tête du SNETAP- A. CLÉMENT n'a jamais fait preuve de complaisance n'hésitant pas à intervenir lorsque le fonctionnement de sa fédération lui semblait s'écarter du projet initial.

Ses qualités militantes et humaines –unaniment reconnues- expliquent l'image très positive qu'Alain CLÉMENT laisse à tous ceux qui l'ont connu. Son engagement est maintenant inséparable de l'histoire même de l'enseignement agricole moderne.

Données biographiques

- Naissance le 17 septembre 1947 à Pontivy (56)
- d'un père artiste peintre et céramiste – d'une mère infirmière à domicile-
- un frère, une sœur.
- Études primaires et collèges à Pontivy jusqu'en 1962
- Puis lycée des Sables d'Olonne de 1962 à 1966
- Baccalauréat « Sciences Ex ».

Sur les conseils de l'Inspecteur COMBES, ami de la famille, Alain CLÉMENT se tourne vers l'enseignement agricole.

BTS – production animale au Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet (78), de 1966 à 1968

- Maître auxiliaire au lycée agricole de Chambray (27)

- Formation à l'École Nationale de Formation agronomique de Castanet Tolosan (37) 1975 – 1977.

(Alain CLÉMENT adhère aux Jeunesses Communistes à une date non précisée puis au PCF qu'il quittera, semble-t-il, fin 70, en désaccord avec la ligne suivie.

Alain CLÉMENT ne fait jamais allusion à cet engagement politique dans sa vie de militant syndicaliste)

- Titularisation et affectation au Collège de Pontivy [56] de 1977 à 1985

- Mutation au LEPA de Chailly en Brie (77) jusqu'en 2003

*- Affectation à la DRAF d'Ile de France, chargé de l'ingénierie de formation
Au sein du Service régional Formation et développement (SRFD).*

Précédée d'une reprise d'études à Paris-1-Panthéon Sorbonne (Master de gestion des ressources humaines dans le secteur public) en 2002 – 2003.

- A sa retraite en 2008, Alain CLÉMENT retourne s'installer à Pontivy.

Décès le 17 août 2016 à 69 ans.

2 Des fondamentaux-principes et valeurs dont ne s'écartera jamais A. CLÉMENT et qui le rapprocheront des théoriciens et hommes publics comme Marcel PIQUEMAL ou Anicet LE PORS.

L'activité syndicale d'A. CLÉMENT se déploie pour l'essentiel de 1975 à 2002, d'abord au plan local puis comme secrétaire national chargés des affaires corporatives.

Élu secrétaire général adjoint du SNETAP, A. CLÉMENT codirige de fait le syndicat en étroite collaboration avec M. DESCHAMPS, secrétaire général, jusqu'en 1993.

Il assure ensuite l'intérim du S. G. (devenu Secrétaire Général de la FSU) de 1993 à 1996.

Secrétaire général du SNETAP de 1996 à 2002.

(Élu au Congrès de Dax d'avril 1996).

Il quitte ses fonctions au Congrès de Pontivy en octobre en 2002.